

APPROBATION



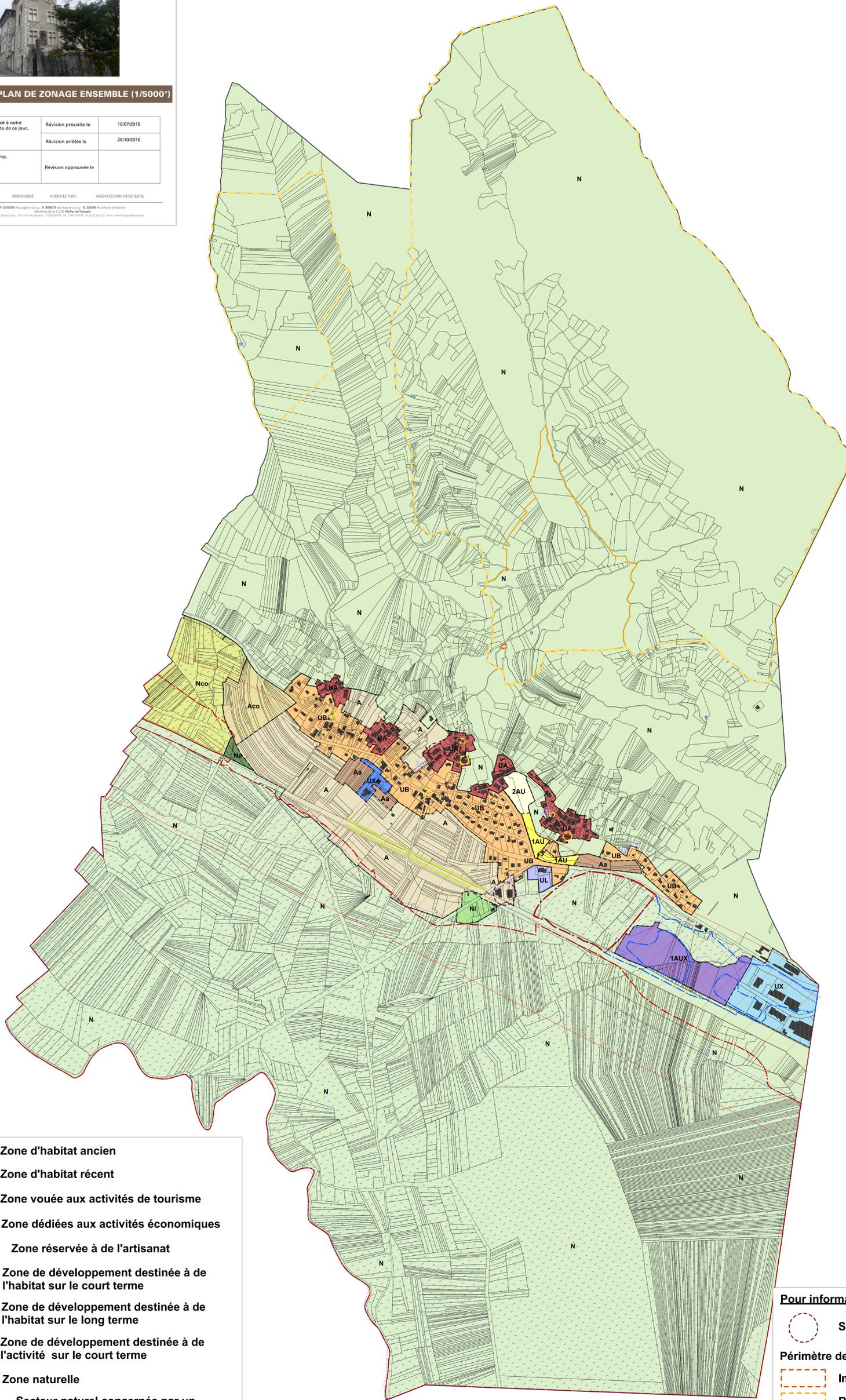
3a - PLAN DE ZONAGE ENSEMBLE (1/5000<sup>e</sup>)

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, Le Maire	Révision prescrite le	10/07/2015
	Révision arrêtée le	26/10/2016
Pour copie conforme, Le Maire	Révision approuvée le	



PAYSAGE URBANISME ARCHITECTURE ARCHITECTURE INTERIEURE

F. GAUDIN Paysagiste A.P.L. R. BENOIT Architecte A.P.L. B. GONON Architecte d'Intérieur  
Rue de la République 138, 01100 Béon - Tél. 03 78 38 48 48 - Fax 03 78 38 38 38 - Email urbanisme@bion.fr



Légende

- UA Zone d'habitat ancien
- UB Zone d'habitat récent
- UL Zone vouée aux activités de tourisme
- UX Zone dédiées aux activités économiques
- UXa Zone réservée à de l'artisanat
- 1AU Zone de développement destinée à de l'habitat sur le court terme
- 2AU Zone de développement destinée à de l'habitat sur le long terme
- 1AUX Zone de développement destinée à de l'activité sur le court terme
- N Zone naturelle
- Nco Secteur naturel concerné par un corridors écologique repéré par le SRCE
- NI Secteur naturel de loisirs et de sports
- Ne Secteur naturel de la station d'épuration
- A Zone agricole
- Aco Secteur agricole concerné par un corridors écologique repéré par le SRCE
- Aa Secteur agricole inconstructible

- Zones humides protégées (Cf. Règlement)
- Emplacements Réservés (se référer à la pièce 3c. du dossier de PLU)
- Valeurs paysagères remarquables (repérées au titre de l'article L 153-19 du CU)
- Valeurs patrimoniales remarquables (repérées au titre de l'article L 153-19 du CU)

Pour information

- Site d'exploitation agricole
- Périmètre de protection de captage d'eau potable
- Immédiat
- Rapprochée
- Éloigné
- Plan de Prévention des Risques Inondation
- Zone rouge : Inconstructible
- Zone bleue : constructible sous condition
- Nuisances sonores
- Secteur affecté par le bruit